

REGLEMENT PARTICULIER
2^{ème} RALLYE NATIONAL CLASSIC EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes aux articles du règlement du 16^{ème} Rallye NATIONAL - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, au règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC et CLASSIC.

Départ du rallye VHC et CLASSIC en ouverture du Rallye Moderne
PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 20 Février 2012 sur le site WEB : asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Ouverture des engagements	Lundi 20 février 2012
Clôture des engagements	Lundi 12 Mars 2012
Publication de la liste des engagés	Mardi 20 Mars 2012 sur le site WEB : asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Parution du Road-Book	Samedi 17 Mars 2012 08h00
Distribution du Road-Book	<u>Samedi 17 Mars 2012</u> 08H30 - 16H30 <u>Dimanche 18 Mars 2012</u> 08H30 - 12H00 <u>Jeudi 22 et Vendredi 23 Mars 2012</u> 08H30 - 16H00 Concession RENAULT AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.
Date et heures des reconnaissances	Pour les E.S 2-3-6-7 et 8 : Dans le respect du Code de La route. à partir du Samedi 17 Mars 09H00, elles sont limitées Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 09H00 à 21H00 et Dimanche 18 et Vendredi 23 de 08H30 à 16H00 Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00 et Vendredi 23 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00.
Vérifications administratives	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16H00 à 18H30 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H00 à 10H30 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY- PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
Vérifications techniques	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16h30 à 19H00 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H30 à 11H00 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY - PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
<u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> Mise en Parc Fermé réunion du Collège des Commissaires Sportifs	11H00 à 13H30 - Esplanade Charles De Gaulle 1 ^{ère} 10H00 au PC du Rallye Maison des Associations EPERNAY 8 rue Maurice Cerveaux
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	13H00 - Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 1 ^{ère} étape - CH Podium	15H00 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 1 ^{ère} étape - CH Podium	21H04- Esplanade Charles de Gaulle
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape	30 mn après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
<u>DIMANCHE 25 MARS 2012</u>	
Publication de l’ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	06H45 - Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 2 ^{ème} étape - CH Podium	07H45 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 2 ^{ème} étape et fin d’épreuve - CH Podium à partir	16H05- Esplanade Charles de Gaulle

Vérifications finales

Concession RENAULT - AUTOMOTOR
100 av. A. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY

Publication des résultats

30 min. après l'arrivée du dernier concurrent
Tableau d'Affichage Officiel
Esplanade Charles De Gaulle

Remise des Prix

l'Esplanade Gaulle

A l'arrivée des équipages, sur le Podium de

Article 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 Mars 2012, en qualité d'organisateur administratif, rallye automobile nationale de véhicules historiques de compétition, en doubleur du 16^{ème} Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, dénommée :

2ème RALLYE CLASSIC EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :

- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY REUIL ; TINCOURT ; VENTEUIL PAYS DE CHAMPAGNE

Ce règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation n°44 en date **17 Février 2012**.

Comité d'Organisation

Président : Frédéric DUHAL

Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Permanence du rallye : Organisation du Rallye et secrétariat ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE

ZA commercial de DIZY

9 chemins des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax. 03.26.55.02.17

e-mail : contact@asac-champagne.fr site web : www.asac-champagne.com

Jusqu'au Vendredi 23 Mars 2012 :

ZA commercial de DIZY

9 chemins des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax. 03.26.55.02.17

Du Samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

Tableau officiel d'affichage

Jusqu'au Vendredi 23 Mars 2012 ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Du Samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

Accueil officiels : .Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00

Organisateur Administratif : Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, président Frédéric DUHAL.

Organisateur Technique : Comité d'Organisation du Rallye Epernay Vins de Champagne de l'Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, Président Frédéric DUHAL

1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

Dominique LUNEL

lic : 89 /1315

Membres :

George COLIN

lic : 26640 /0108

Denis HUSTACH

lic : 3092 /0204

Direction de Course :

Directeur de Course :

Jean-Charles BIDAL

lic : 16 25 /0305

Directeur Adjoint :

Michel LAROULANDIE

lic : 8495 /1714

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable :

Martine PICHELIN

lic : 18416 /0111

Adjoints :

Aurélié FERNANDES

lic : 6343 /0102

Anita MISSWALD

lic : 5663 /0108

Commissaire Technique responsable:

Claude CUENOT

lic : 4454 / 0405

Yves VANACKERE

lic : 16711 /0112

Patrick MAIRET

lic : 16458 /0413

1.2. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} RALLYE CLASSIC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE compte pour :

- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

- La Coupe de France des Rallyes, Coef : 1

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 23 Mars 2012 de 16H00 à 19H00 et le Samedi 24 Mars 2012 de 8H00 à 11H00 .Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 25 Mars 2012, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye. Tarif horaire (ttc) de la main d'œuvre : 45,00 €.

Article 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye VHC EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée **et du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante ;

ASACC

9 chemin des Bas Jardins

ZAC des Bas Jardins

51530 DIZY

Tél : 03.26.55.01.67.

Fax : 03.26.55.02.17.

Mail : varlet.auto@orange.fr

Avant le LUNDI 12 Mars 2012(date de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est limité à 10 équipages Maximum.

Dans le cas où le nombre des engagés au 16 rallye des Vins de Champagne (120 voitures), du 2e Rallye des Vins de champagne VHC (10 voitures) et du 2e Rallye des Vins de champagne VHRS (40 voitures) ne seraient pas atteint, le nombre des engagés au 2ème Rallye des Routes du Nord CLASSIC sera augmenté sans toutefois que le total des 4 rallyes ne dépasse les 180 voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 Euros.**

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents partiront en ouverture du 16^{ème} Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE le samedi 24 mars 2012 et le dimanche 25 mars 2012

Article 4 CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

Suivant Réglementation FFSA 2012, à savoir :

1°/ Voiture de Rallye CLASSIC :

Disponible sur FFSA.org ou sur simple demande au service Technique de la FFSA ; il est une entité sans référence à d'autres règlements et comprend la liste des voitures admises, modifications autorisées, sécurité obligatoire et équipement vestimentaire.

Document obligatoire : Passeport Technique 3 volets FFSA délivré par un commissaire technique qualifier VH

2°/ Voiture VH de la période J1(01/01/82 au 31/12/85)

Modèles issus des listes N/A/B de la FIA à moteur atmosphérique et s'étant illustrés en compétition dans un stade d'évolution en vigueur jusqu'à 31/12/85.

Note : Les extensions d'homologation postérieures au 31/12/85 ne sont pas autorisées, sauf les variantes option portant sur les arceaux de sécurité.

Document obligatoire : PTH ou PTN et Passeport Technique 3 Volets FFSA délivré par un commissaire technique qualifier VH

Le Niveau de sécurité des voitures admises en CLASSIC doit être conforme au niveau de sécurité maximal demandé aux VHC

Article 5. PUBLICITE

Conforme au règlement FFSA

Article 6 P- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye CLASSIC EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE comporte un parcours de 346,301 kms avec 14 Epreuves Spéciales (6 différentes), d'une longueur totale de 147,450kms, Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

1 ^{ère} ETAPE	2 ^{ème} ETAPE
EPERNAY – EPERNAY 108,261 kms	EPERNAY – EPERNAY 131,000 kms
5 Epreuves Spéciales – soit 40,410 kms	9 Epreuves Spéciales – soit 107,040 kms)
ES 1 Epernay-Mardeuil 2,890kms	ES 6-9 et 12- Leuvrigny Le chêne la Reine Mesnil le Hutier- Festigny - Nesles le Repons
ES 2 et 4 Ay-Mutigny 3,960kms	TroissyBouquigny 19,850 kms
ES 3 et 5 Chouilly-Cuis-Cramant-Avize 14,800 kms	ES 7-10 et 13- Reuil- Tincourt – Venteuil 6,750 kms
	ES 8-11 et 14 Fleury –Cormoyeux 8,980 kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000^{ème} sera remis avec le Carnet d'itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance.

Un exemplaire du Carnet d'itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, dans le hall Concession RENAULT-AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.

Conformément au programme.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, dans le stricte respect du Code de la Route elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 17 Mars 2012 à 09H00 et sont limitées :

Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles seront limitées aux Samedi 17 et Jeudi 22mars 2012, de 10H00 à 11H30 et de 15H00 à 19H00 et Vendredi 23 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00.

. Attention aux contrôles de passage.

Pour les E.S 2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14, dans le respect du Code de la Route, elles seront limitées aux Samedi 17 mars 2012 et Jeudi 22 mars 2012 de 09H00 à 21H00, et les Dimanche 18 mars et Vendredi 23 mars 2012 de 08H30 à 16H00.

6.2.6. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir l'identification de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur gauche (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de cette voiture pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylos et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **16ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.**

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaisances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, **les trois pénalités sont cumulées.**

Autres infractions :

1^{ère} infraction selon la gravité : 1'ou 3', ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement, 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement, **les trois pénalités sont cumulées.**

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION. Conforme au règlement standard FFSA .

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA. Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 24 Mars 2012, au plus tard à 13H00.

Reprendre Programme et horaire, Article 6.2.6.7 du 16 Rallye National Moderne

7.1. DEPART

7.1.1. Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans sa voiture de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA .

7.2. Super Rallye

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif. Le départ d'un rallye Classic doit être donné derrière le dernier concurrent du rallye VHC de support.

Un classement général spécifique Classic, sans distinction de période ou de classe pourra être établi et ce sans confusion avec celui du rallye VHC de support.

7.5.17. ABANDONS

7.5.17.1. Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

Article 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA pour les CLASSIC, pilotes et copilotes.

Article 10P – PRIX – COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents présents et classés à l'arrivée sur le podium. Il n'y aura pas de prix en espèces

La remise des Prix se déroulera :

Dimanche 25 mars 2012 à l'arrivée des concurrents

SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE – EPERNAY

N°



16^{ème} Rallye Epernay Vins de Champagne
23, 24 & 25 Mars 2012
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT / ENTRY FORM
Penser impérativement à nous joindre votre formulaire
d'emplacement assistance

Engagement pour / Entry for

16^{ème} rallye National
 5^{ème} Rallye VHC
 2^{ème} Rallye Classic

	Concurrent / Entrant	Pilote / Driver	Copilote / Codriver	Véhicule / Car
Nom / Name				Marque / Make
Prénom / Chr. Name				Type / Model
Nationalité / Nationality				Cylindrée / C.C
Adresse / Adress				Année de construction
Code postal				Immatriculation N° / Reg N°
Ville				
Portable – GSM				Homologation N° / Date
E-mail				Passeport Technique N°
N° Licence				Fiche PTH N° (VHC-Histo)
Code et nom ASA Motor Club				Couleur / Color
Permis de conduire n° Driving Licence n°				GROUPE <input type="text"/> CLASSE <input type="text"/> Catégorie VHC
Délivrée par / Issued by				TYPE WRC <input type="checkbox"/> Kit Car <input type="checkbox"/> S2000 <input type="checkbox"/> S1600 <input type="checkbox"/> 4X4 <input type="checkbox"/> Pilote Prioritaire: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de délivrance				Personne mandatée pour représenter le concurrent :
Date	/2012	/2012	/2012	Chèque des prix libellé au nom de :
Signature				Pour que ce formulaire d'engagement soit valable, il doit être accompagné des droits d'engagement appropriés. For this entry form to be valid it must be accompanied by the appropriate entry fees.

RESERVE A L'ORGANISATION - OFFICIAL USE ONLY

N° Ordre	Reçu le	Gr/Cl.	Règlement	Road book	Verifications

• Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce formulaire d'engagement sont correctes. Je m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels.
 • By my signature i declare that all the information contained in the entry form is correct. I agree to respect the regulation forbidding doping and accept possible controls.

Envoyer ce document dûment rempli à / Fill in and send back to :

ASA Champagne ZA Commerciale de Dizy 9 Chemin des Bas Jardins 51530 Dizy (France) Avant le / Prior to 12.03.2012

Adresse courrier



ZA Commerciale de Dizy
9 Chemin des Bas Jardins
51530 Dizy

Note explicative pour une bonne gestion des engagements

Rallye MODERNE, VHC et CLASSIC

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement en euros). Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40 %. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit, uniquement par lettre recommandée.

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (véhicule tricolore).

Toute personne qui désire participer au 16^{ème} Rallye Epernay Vins de Champagne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits, avant le 12 Mars 2012.

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Copie des licences pilote et copilote ;
- ✓ Copie du permis de conduire du pilote et copilote ;
- ✓ Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage ;
- ✓ Copie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée ;
- ✓ Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage ;
- ✓ Le montant des droits d'engagement.

Merci de nous fournir ces documents avec votre demande d'engagement, nous gagnerons, tous, beaucoup de temps le jour des contrôles d'administratifs.

Le président
Frédéric DUHAL